

12 **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt: 87402921.8

51 Int. Cl.4: **D06F 81/02**, **D06F 81/00**

22 Date de dépôt: 18.12.87

30 Priorité: 16.01.87 FR 8700444

43 Date de publication de la demande:
10.08.88 Bulletin 88/32

64 Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES GB GR IT LI LU NL SE

71 Demandeur: **GEMAC INDUSTRIES**
32, rue Olivier de Serres
Paris(FR)

72 Inventeur: **Grosche, André**
32 rue Olivier de Serres
F-Paris(FR)

74 Mandataire: **Cabinet Pierre HERRBURGER**
115, Boulevard Haussmann
F-75008 Paris(FR)

54 Table de repassage.

57

a) Table de repassage.

b) Table de repassage caractérisée en ce que le grand plateau (1) est en forme de trapèze rectangle et le petit plateau (2) (jeannette) a une forme de triangle ou trapèze rectangles qui est juxtaposé au grand plateau (1), constitue une surface rectangulaire, le petit et le grand plateaux (1, 2) étant situés d'un même côté du support (10) en étant reliés au support (10) par l'intermédiaire de bras articulés (11,12, (18, 19).

c) L'invention concerne une table de repassage.

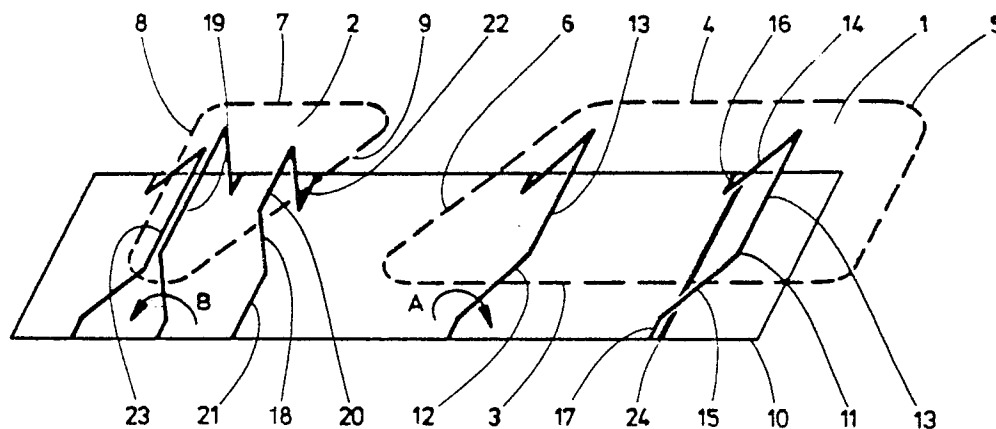


Fig.1

"Table de repassage".

La présente invention concerne une table de repassage comprenant un grand plateau et un petit plateau, encore appelé jeannette.

Une telle table de repassage est déjà connue. Pour des raisons d'encombrement, le petit et le grand plateaux sont reliés l'un à l'autre par l'intermédiaire d'éléments de liaison, le petit et le grand plateaux constituant alternativement une surface d'appui et une surface de repassage. Une telle table de repassage se place sur une surface existante comme une table de cuisine.

Pour les travaux de repassage habituels, on utilise le grand plateau et pour repasser des pièces particulières d'un vêtement (manches de chemise, etc.) on utilise le petit plateau, encore appelé jeannette. Pour cela, il faut retourner la table de repassage et lui faire prendre appui sur le grand plateau.

Bien qu'une telle solution présente certains avantages, puisque le grand plateau et la jeannette sont reliés l'un à l'autre et que l'un ou l'autre constitue la surface de travail pendant que l'autre constitue la surface d'appui, cette table de repassage présente l'inconvénient d'être encombrante en ce qu'elle est épaisse, le grand plateau ou le petit plateau devant être suffisamment écartés l'un de l'autre pour permettre d'engager autour du petit plateau des pièces de vêtements comme des manches de chemise et pour que la surface de travail soit à la hauteur adéquate pour le repassage. Un autre inconvénient est la nécessité d'avoir à retourner cette table de repassage pour utiliser le grand plateau ou le petit plateau.

La présente invention se propose de créer une table de repassage du type ci-dessus, qui soit d'un faible encombrement et d'une utilisation pratique, ne nécessitant pas de retournement.

A cet effet, l'invention concerne une table de repassage caractérisée en ce que le grand plateau est en forme de trapèze rectangle et le petit plateau (jeannette) a une forme de triangle ou trapèze rectangles qui est juxtaposé au grand plateau, constitue une surface rectangulaire, le petit et le grand plateaux étant situés d'un même côté du support, en étant reliés au support par l'intermédiaire de bras articulés permettant d'appliquer les deux plateaux contre le support en position escamotée de rangement, de relever le grand plateau tout en laissant le petit plateau en position escamotée ou de mettre le petit plateau en position d'utilisation indépendamment du grand plateau, ou encore de juxtaposer le petit plateau et le grand plateaux, de manière à obtenir une grande surface de repassage.

Cette table de repassage est peu encombrante à la fois à l'utilisation et pour le rangement.

Pour le repassage, on peut utiliser soit le grand plateau, soit le petit plateau, soit la réunion du grand et du petit plateaux, sans avoir à retourner l'ensemble. Comme par ailleurs, il n'est pas nécessaire de retourner la table de repassage, le grand plateau peut avoir des dimensions plus importantes que celles du plateau connu, qui doit pouvoir se retourner.

Il est à remarquer que la table pouvant se replier, le fait de déplier cette table ne constitue aucune gêne ni pour le rangement, ni pour l'utilisation. Bien au contraire, la hauteur de la surface de travail peut être ainsi définie de la manière la plus pratique tenant compte de la hauteur habituelle d'une table telle qu'une table de cuisine, sur laquelle se pose la table de repassage et, d'autre part, la hauteur la plus pratique pour le repassage.

Suivant une autre caractéristique avantageuse, le support est un support tubulaire, donc léger ; le grand plateau et le petit plateau sont constitués par des éléments en tôle déployée, revêtus d'une housse souple.

De manière particulièrement intéressante, l'angle du côté incliné du grand plateau est de 66°. L'angle correspondant de la jeannette est un angle complémentaire, soit 114°.

Suivant une autre caractéristique, il est particulièrement avantageux que les coins des plateaux soient arrondis. Cela facilite le glissement des vêtements autour des coins et le repassage de parties délicates ou peu accessibles.

La présente invention sera décrite de manière plus détaillée à l'aide des dessins annexés, dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective schématique d'une table de repassage selon l'invention,

- les figures 2A-2D représentent les différentes positions des plateaux de la table à repasser selon l'invention ;

- la figure 3 est une vue de dessus du grand plateau et du petit plateau d'une table à repasser selon l'invention.

Selon la figure 1, la table de repassage se compose d'un grand plateau 1 et d'un petit plateau 2 (encore appelé jeannette). Le grand plateau 1 a une forme de trapèze rectangle dont la grande base 3 et la petite base 4 correspondent aux côtés latéraux de la table de repassage. Le petit côté 5 est perpendiculaire aux bases 3 et 4 et le petit côté 6 ou côté incliné fait un angle différent de 90° par rapport aux côtés 3 et 4.

Le petit plateau 2 est en forme de triangle ou trapèze rectangles dont les trois côtés portent les références 7, 8, 9. Le côté incliné 9 est parallèle au

côté 6 du grand plateau 1. Le côté 7 est parallèle à la base 4 et le côté 8 parallèle à la base 5.

Lorsque le grand et le petit plateaux 1, 2 sont placés l'un contre l'autre, soit en position relevée, soit en position abaissée, comme cela sera examiné ultérieurement, les bords 6 et 9 sont jointifs, le grand plateau 1 et le petit plateau 2 constituant une surface d'ensemble rectangulaire.

Le grand plateau 1 et le petit plateau 2 sont reliés à un support 10 par l'intermédiaire de bras articulés. Le grand plateau 1 comporte deux bras articulés 11, 12, en forme d'étrier, dont la partie centrale 13 est fixée de manière pivotante en-dessous de la grande table 1 par l'intermédiaire de colliers ou de pattes ; les branches latérales 14, 15 constituent des biellettes dont les extrémités 16, 17 sont introduites dans des paliers (trous) réalisés dans le cadre 10.

La structure de l'autre bras 12 est identique à celle du bras 11 et ne sera pas décrite. Dans la description ci-dessus, les bras 11, 12 ainsi que, ci-après, les bras 18, 19, sont en fait des bras doubles. Il serait également possible de monter le grand et le petit plateaux 1, 2 sur des demi-bras, de chaque côté du plateau. Toutefois, une telle variante est moins simple pour le montage.

Le petit plateau 2 est également supporté de manière relevable par deux bras 18, 19. Le bras 19 est de forme analogue ou identique à celle des bras 11 et 12. Par contre, le bras 18 est de forme légèrement différente en ce que sa partie centrale 20 est plus courte que la partie centrale 13 des autres étriers et les prolongements 21, 22 articulés sur le support 10 sont plus longs que les prolongements 16, 17. Cette forme particulière du bras articulé 19 est rendue nécessaire par l'étroitesse du petit plateau 2 à l'endroit où se fixe ce bras articulé 18.

La table de repassage comporte également un support 23 en forme également d'étrier et qui sert de jambe de force pour la jeannette lorsque celle-ci est pivotée dans le sens de la flèche B (sens contraire des aiguilles d'une montre) pour rester en position haute.

Par contre, lorsque le petit plateau 2 est basculé dans le sens contraire (flèche A), son bord 9 s'appuie contre le bord 6 et la tenue du grand plateau 1 sert à retenir le petit plateau 2.

La position haute du grand plateau est fixée par une tige de butée traversante 24 sur laquelle s'appuie l'un des bras, par exemple le bras 11. Une telle tige pourrait également être prévue devant le bras 12.

Les grand et petit plateaux 1, 2 sont en général constitués par un cadre périphérique portant un support rigide en tôle déployée, l'ensemble étant revêtu d'une housse de repassage.

Suivant une caractéristique non représentée, le

support 10, par exemple en forme de cadre ou en forme de U, est constitué par un tube.

Les figures 2A, 2B, 2C, 2D montrent les différentes positions du grand plateau 1 et du petit plateau 2.

Ces différentes vues sont des vues schématiques de côté.

La figure 2A montre le grand plateau 1 et le petit plateau 2 en position haute, jointive. Le bord 9 du petit plateau 2 est appliqué contre le bord 6 correspondant du grand plateau 1, l'ensemble formant une grande surface de repassage rectangulaire.

Dans cette position, les étriers 11, 12 sont retenus dans la position inclinée, dans la direction de la flèche A, par une butée transversale 24, l'étrier 11 s'appuyant sur cette butée 24. Du fait de l'inclinaison correspondante des bras articulés 11, 12, les efforts exercés sur le plateau 1 sont absorbés par la butée 24.

Dans cette position, le petit plateau 2 vient lui-même s'appliquer contre le grand plateau 1, aucune butée n'étant prévue pour limiter le basculement des bras articulés 18, 19 dans cette direction.

La figure 2B montre la table de repassage, le grand plateau 1 étant séparé du petit plateau 2 par basculement du petit plateau 2 vers la gauche selon cette figure.

Les remarques faites ci-dessus à propos du grand plateau 1 sont également valables dans ce cas. Le grand plateau 1 est bloqué par la butée 24. Par contre, comme le petit plateau 2 ne s'appuie plus contre le grand plateau 1, mais qu'il est incliné en direction opposée, il n'a plus d'appui. Pour cette raison, la table de repassage comporte une jambe de force 23 qui bloque la position du petit plateau 2 dans le sens de basculement de la flèche B.

La figure 2C montre le grand plateau 1 en position d'utilisation comme cela a déjà été décrit ci-dessus en relation avec les figures 2A et 2B. Par contre, le petit plateau 2 est en position escamotée. Pour cela, on a dégagé la jambe de force 23 de sorte que le petit plateau 2 peut continuer son basculement dans le sens de la flèche B et s'appuyer sur le support 10. Cela correspond à la position de repos ou position escamotée du petit plateau 2.

La figure 2D montre la position escamotée d'ensemble du petit et du grand plateaux.

Partant de la figure 2C, pour escamoter la table il suffit de basculer le grand plateau 1 toujours dans le sens de la flèche B. La table est alors escamotée et présente une très faible largeur pour le rangement.

La figure 3 est une vue en plan d'un exemple particulier de table de repassage selon l'invention. Le grand plateau 1 est constitué par un trapèze rectangle à coins arrondis et l'angle du côté 6 par

rapport à la grande base 3, fait 66° .

Le petit plateau 2 de forme triangulaire a une hypoténuse inclinée d'un angle complémentaire à celui du côté 6, c'est-à-dire de 114° (ou 24°) suivant le repère choisi.

Cette figure montre également que tous les coins du grand plateau 1 et du petit plateau 2 ont été arrondis.

Il est avantageux que les coins droits et obtus du grand plateau 1 aient un arrondi de 50 mm, le coin en saillie de la jonction de la grande base et du côté incliné, correspondant à un rayon de courbure de 35.

La pointe du petit plateau a un rayon de courbure analogue à la pointe du grand plateau. Il en est de même de l'autre sommet sur le côté 9 qui a également un arrondi de 35 mm. Le sommet du triangle rectangle du petit plateau 2 a un arrondi de 50 mm.

Revendications

1°) Table de repassage se composant d'un grand plateau, d'un petit plateau et d'un support, table caractérisée en ce que le grand plateau (1) et le petit plateau (2) sont situés d'un même côté du support (10) et sont reliés à celui-ci par l'intermédiaire de bras articulés (11, 12, 18, 19) permettant d'appliquer les deux plateaux (1, 2) contre le support (10) en position escamotée de rangement, de relever le grand plateau (1) tout en laissant le petit plateau (2) en position escamotée ou de mettre le petit plateau (2) en position d'utilisation indépendamment du grand plateau (1), ou encore de juxtaposer le petit plateau (2) et le grand plateau (1), de manière à obtenir une grande surface de repassage.

2°) Table de repassage selon la revendication 1, caractérisée en ce que le grand plateau (1) est en forme de trapèze rectangle et le petit plateau (2) (jeanette) a une forme de triangle ou de trapèze rectangles et lorsque le petit plateau est juxtaposé au grand plateau (1), l'ensemble constitue une surface rectangulaire.

3°) Table selon l'une quelconque des revendications 1 et caractérisée en ce que les bras articulés (11, 12, 18, 19) sont en forme d'étrier dont la partie centrale (13, 20) est reliée de manière pivotante aux grand ou petit plateaux (1, 2) et dont les extrémités (16, 17) des branches sont reliées de manière articulée au support (10).

4°) Table de repassage selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que le support (10) est tubulaire.

5°) Table de repassage selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisée en ce que l'angle du côté incliné (6) du grand plateau (11) est de 66° .

6°) Table de repassage selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisée en ce que les coins du grand plateau (1) et ceux du petit plateau (2) sont arrondis.

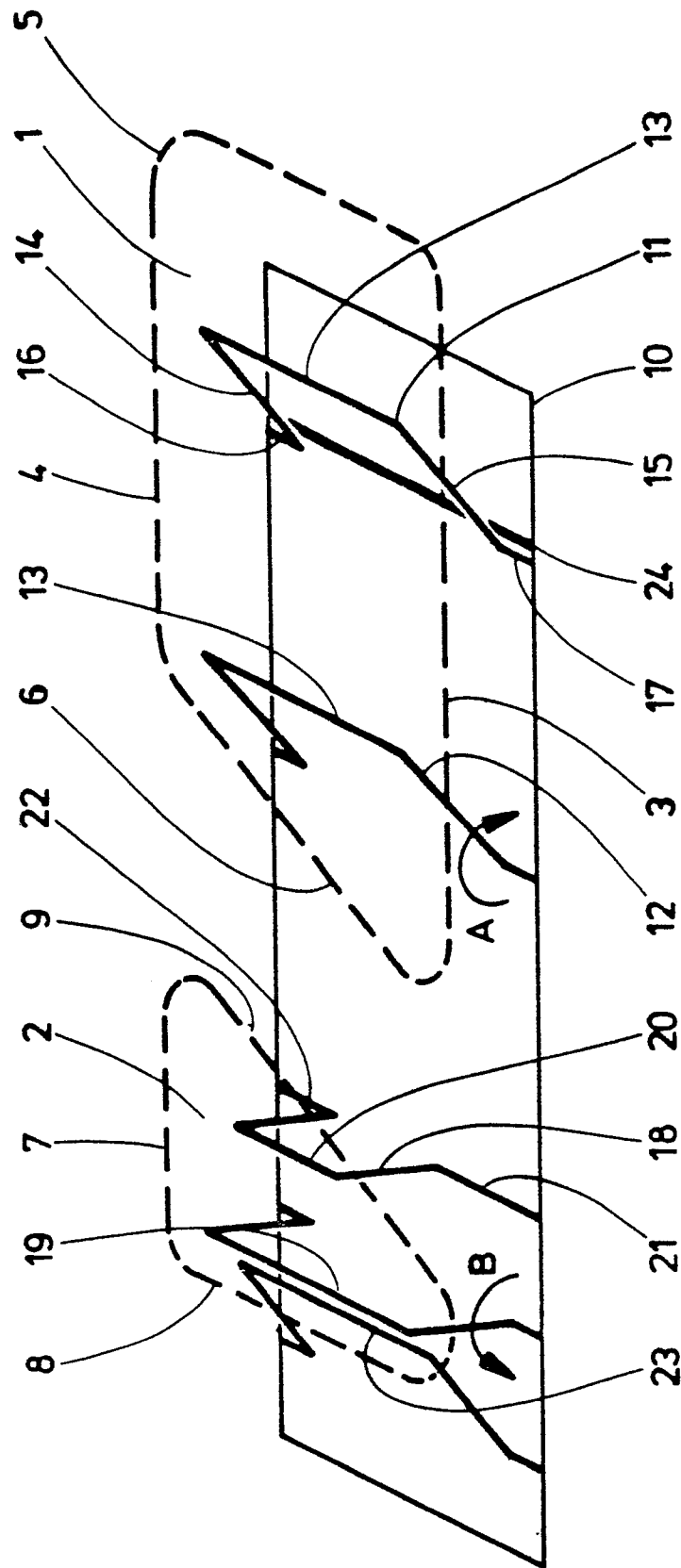
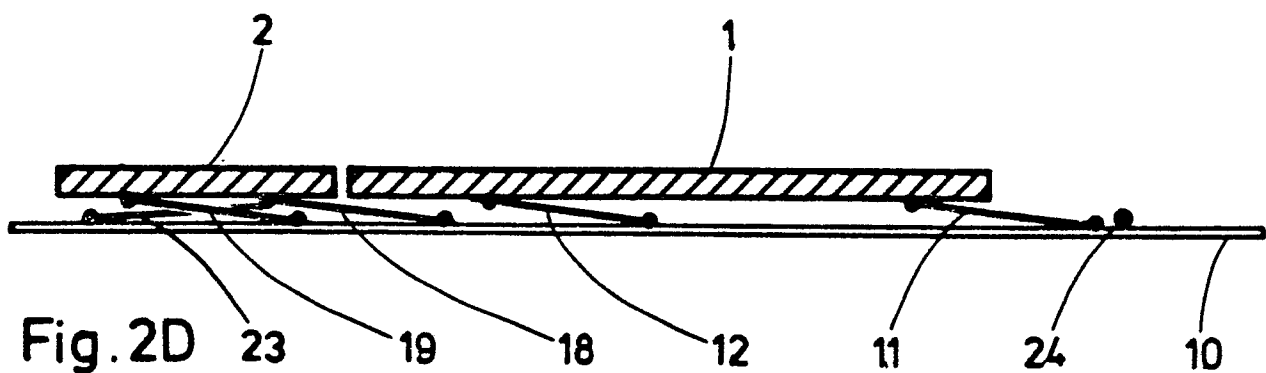
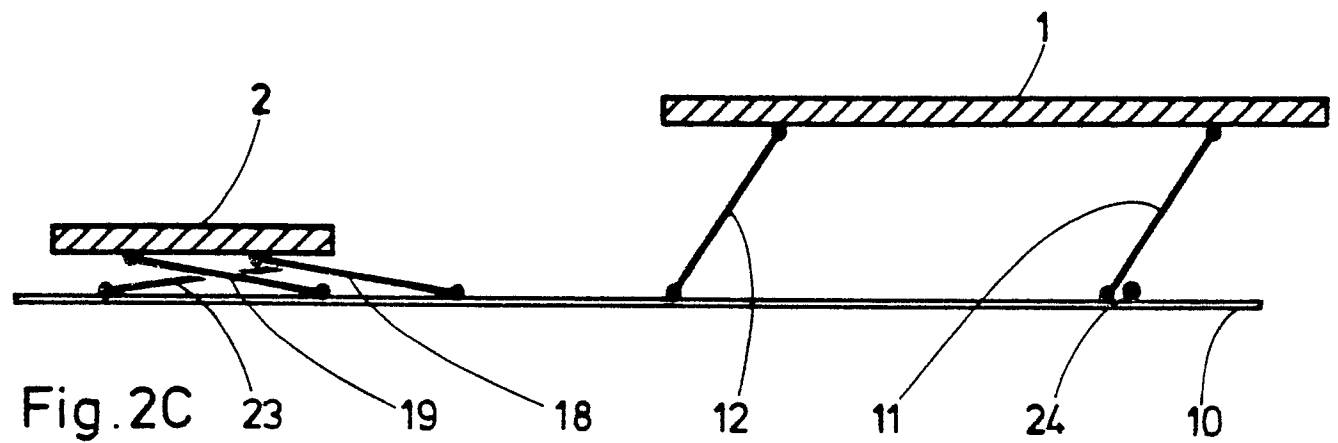
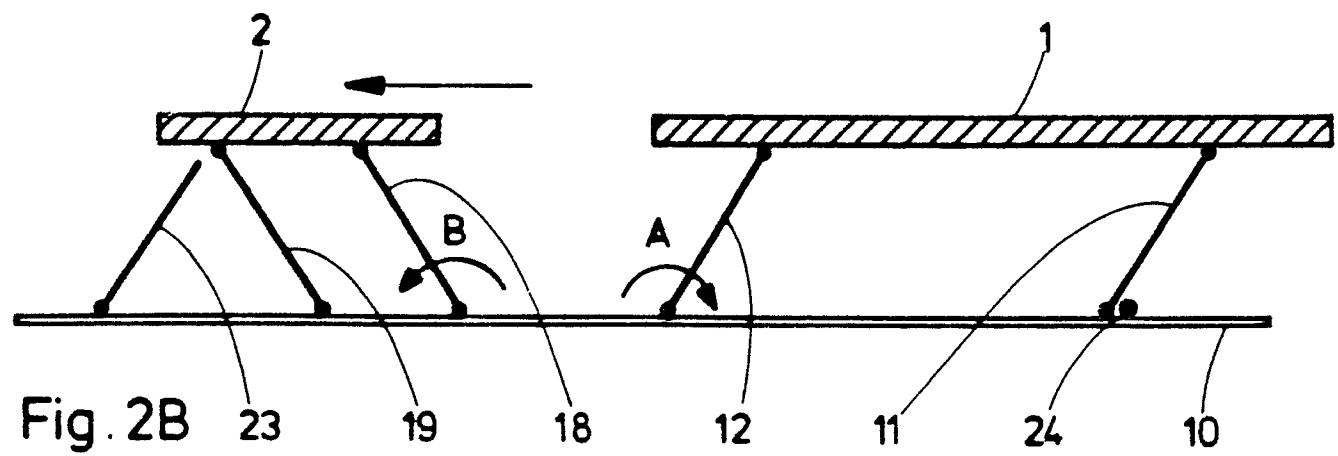
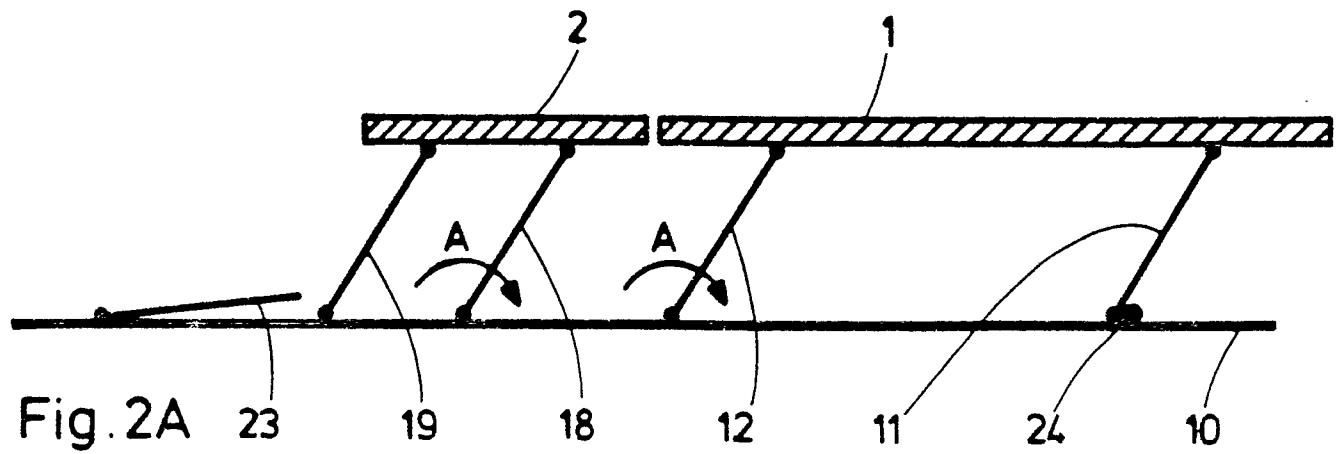


Fig.1

DUPLICATA CONFORME
A L'ORIGINAL

Cabinet HERRBURGER



DUPLICATA CONFORME
A L'ORIGINAL

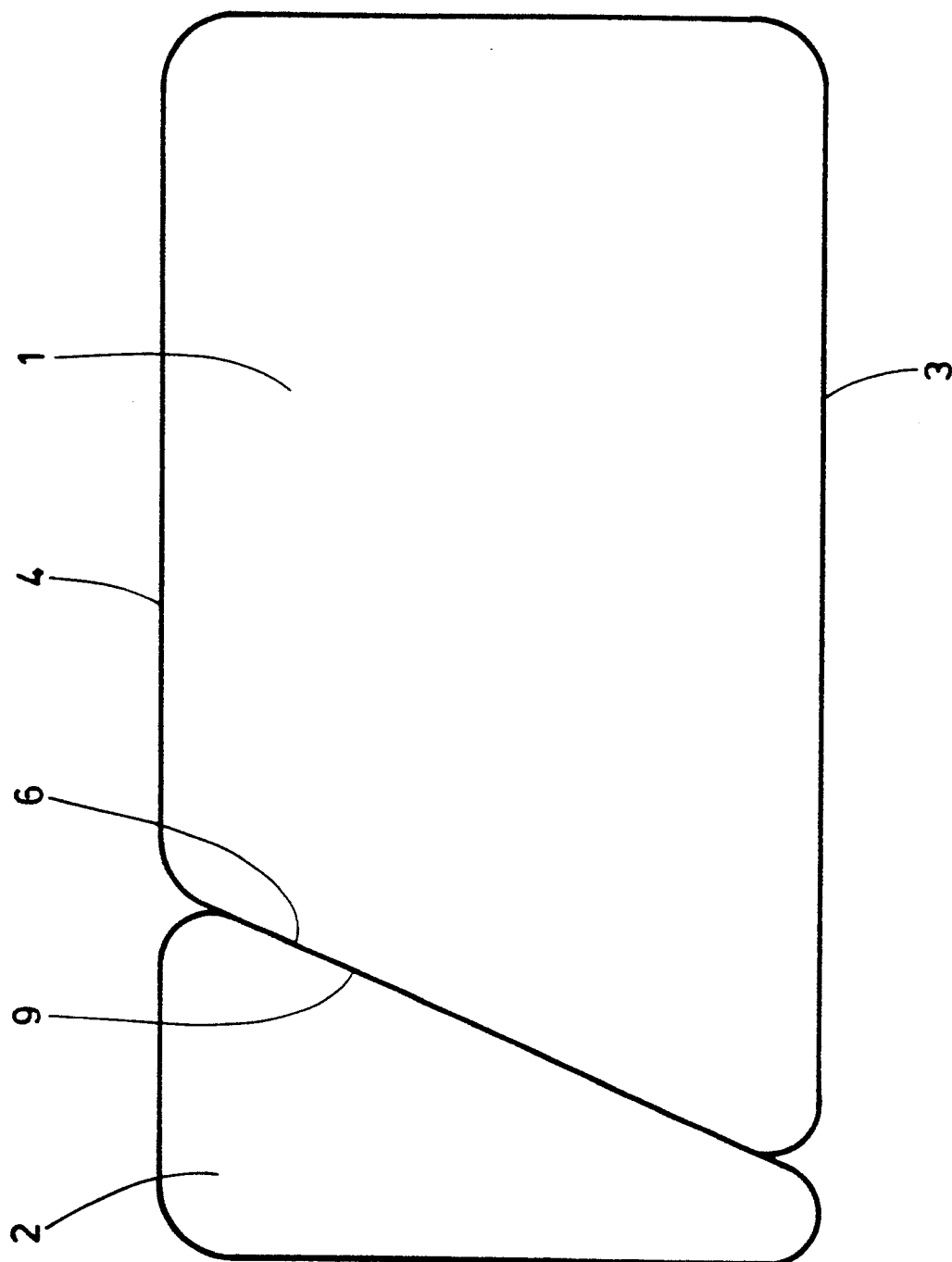


Fig. 3

DUPLICATA CONFORME
A L'ORIGINAL

CARTELLI MEDAURGER



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
A	DE-A-3 024 194 (FA. HEINRICH STRÜWER METALLWARENFABRIK) * En entier * ---	1-4	D 06 F 81/02 D 06 F 81/00
A	US-A-3 698 110 (R.E. SHETTEL) * En entier * ---	1,5,6	
A	US-A-2 699 617 (H.B. HYAMS) * Figures * ---	1-3	
A	US-A-2 888 760 (G.L. SHAFFER) * Figure 1 * -----	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
			D 06 F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 22-04-1988	Examineur RAYBOULD B.D.J.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	